

de leur haine et de leur folie ; mais à la justice, à la vérité, au bon sens de quiconque voit, pense, réfléchit, jésé et juge.

Que ceux donc, qui, sous prétexte de faire prévaloir et de défendre des principes de liberté et de démocratie, attaquent, outragent, calomnient les plus imposantes et les plus pures doctrines, qui sacrifient leurs devoirs, leur conscience, leur raison à d'injustes et faux préjugés, qui manquent à toutes les prescriptions de la révérence et du respect ; que ceux là ne s'étonnent donc point de nous entendre, nous soldats de la garde avancée, jeter le cri d'éveil qui annonce l'ennemi ; qu'il ne s'étonnent point de nous voir préparer l'antidote du poison qu'ils distillent, comme un venin contagieux, dans la société.

Oni, c'est dans ce sens que nous abhorrons la liberté et la démocratie ; nous ne voulons point des principes d'une liberté et d'une démocratie désorganisant, sacrilèges et sanguinaires ; c'est là la liberté et la démocratie qui ont donné au monde de si beaux spectacles ; c'est la liberté et la démocratie de Robespierre, de Garibaldi et de Proudhon ! — Mais nous savons, nous aussi, malgré notre neutralité politique, malgré notre indépendance sacerdotale, nous savons, quand il le faut, apprécier la véritable et légitime liberté, la véritable et légitime démocratie.

Si nous n'avons point répondu à l'article du "Trépassé," que nous avons lu dans l' "Avenir," c'est, que franchement il y a quelque chose de pénible à signaler tant d'écarts, tant de surprenantes méprises, tant de condamnables manœuvres de la part de ceux que nous voudrions estimer et voir consacrer leurs talents à plus de mérite et de gloire.

Nous ne pouvons que louer le défenseur de notre même cause, qui nous a devancé dans cette tâche, et nous reproduisons quelques extraits de son intitulé : "La Religion M. Chiniquy et l' "Avenir." " Nous allons dit l'auteur, répondre plus spécialement à un correspondant qui signe "Trépassé," mais comme celui qui prête ses instruments pour fabriquer de la fausse monnaie est aussi criminel pour le moins que le fabricant lui-même, nous ne sommes que rationnel en tenant l' "Avenir" solidaire des doctrines de ce correspondant anonyme qui croit utile peut-être de cacher son véritable nom....

"Je n'insisterai pas, dit Trépassé, sur l'opiniâtreté que met M. Chiniquy à pénétrer, comme en vous faisant violence, dans vos colonnes pour vous porter les coups perfides et empoisonnés de son dévot poignard ; " il n'y a réellement qu'un prêtre capable de persister ainsi dans un procédé aussi ignoble, et dont la perversité mériterait au ban de l'opinion publique tout autre individu qu'un prêtre ; si on ose se jeter ainsi des premières règles de la plus commune bienséance, ainsi bien que des plus saintes obligations de la morale."

Vous avez un échantillon caractéristique du langage du "Trépassé," de l' "Avenir," à l'adresse du clergé catholique de tous les pays du monde ; et cela parce que M. Chiniquy a recueilli le mot "prêtre" entendu à la même tribune que ses adversaires, à cette tribune sur laquelle sont gravés ces mots pleins de solennité et de dévotion : " TRIBUNE DU PEUPLE — liberté de penser ! ".... Voilà de la conscience, vous le remarquerez comme savent en faire les démagogues de tous les pays. Ils hurlent leurs doctrines sur les toits à la foule qui écoute étonnée, et, si vous voulez monter où ils sont pour être entendu du même auditoire, ils vous jettent des tufes sur la tête en vous appelant " assassin ! " Ces lâches ont peur de la lumière et de la vérité tout en criant que l'on veut étouffer la pensée ; mais ils savent qu'à force de parler seuls ils finiront par être crus, un peu du moins, par plusieurs qui ne peuvent connaître la vérité que par la discussion. Aussi, vous disent-ils, avec l'aplomb d'un homme qui a le sentiment de son être, qui la discussion est " un procédé ignoble " dont " un prêtre seul est capable, " et que discuter c'est un crime, une " perversion, " c'est se jouer des plus saintes obligations de la morale."

Eux, qui appellent le prêtre " assassin, " et qui attachent cette flétrissure au nom de l'un des hommes qui ont le plus fait pour leur pays et l'humanité, sans doute parce que, pour accomplir les lois de son être sacerdotal, il combat, il poignarde (c'est leur expression) leurs doctrines de destruction et de ruines, pratiquent-ils " les saintes obligations de la morale " ou même " les premières règles de la plus commune bienséance ? " S'ils les pratiquent (et qui oserait en douter quand ils ont répété avec frénésie ces mots cruels d'un républicain fameux : " Périssent la patrie plutôt qu'un principe, " et qu'ils ont promis solennellement de périr sur la brèche, s'ils ne pouvaient triompher avec lui), seront-ils assez généreux, assez sociaux, assez fraternels, pour donner au monde, à leur patrie du moins le code nouveau et régénéré sur lequel ils s'appuient pour trouver l'application des " saintes obligations de la morale " dans le mensonge, la calomnie et la haine, le code qui veut que la discussion soit une flétrissure pour l'humanité, une ignominie, un assassinat social, et l'institution divine du sacerdoce une immortalité ? Enn, seuls peuvent le faire, car, il n'y a que quelques mois, n'ont-ils pas dit à l'univers étonné de l'apprendre, que c'était pour la première fois, au plein midi des splendeurs et de la civilisation du 19me siècle, que l'on comprenait et mettait en pratique les sublimes enseignements de l'Évangile ! Ils puisaient cette merveilleuse et consolante découverte pour l'humanité dans les cadavres meurtris et mutilés qui encombraient les rues de Paris aux horribles journées de juin, dans les flots de sang humain qui ont inondé le sol de la France et de l'Europe, dans l'assassinat d'un noble et généreux apôtre, en guise de la paix qu'il venait offrir et demander à d'aveugles amis du principe de la destruction et de la mort....

" Mais voyez, dit-il, le fanatisme de la maxime : la fin justifie les moyens, qui a inspiré le Saint-Barthélemi, les Vêpres Siciliennes, et soutenu l'horrible pratique des auto-da-fé de la Sainte Inquisition ; ce fanatisme qui bouillonne encore dans la poitrine de M. Chiniquy et de ses inspirateurs, l'aveugle sur cette considération et lui fait braver toute opinion pour s'établir sur vos ruines en étouffant la pensée."

Habitants du Canada, vous apprenez pour la première fois sans doute, que vos prêtres ont été les inspirateurs de la Saint-Barthélemi, des Vêpres-Siciliennes et des auto-da-fé de l'Inquisition espagnole. (Nous n'avons à discuter le mérite de ces faits de l'histoire) et vous recevrez avec nous moins d'étonnement l'étrange nouvelle que le fanatisme du poignard " bouillonne dans la poitrine de M. Chiniquy " et que ce prêtre au regard et à la voix douce, que vous avez vu mille fois jetant

du haut de la chaire des paroles de paix et de charité, paroles dont l'unction a pénétré vos cœurs et vous a convaincus que vous ne seriez heureux que par la sobriété et la paix et le bien-être qu'elles donnaient à la famille, que ce prêtre, qui prêche l'amour, le pardon et les sacrifices, qui se sacrifie lui-même chaque jour pour vous, ses frères, tient, tout chaud dans son cœur, le dessein d'un immense assassinat, d'une horrible boucherie dont vous serez les tristes victimes ! Cette pensée fait passer l'horreur dans vos veines et vous la rejetez comme un crime mais elle est naturelle dans l'esprit du socialiste dont la fraternité, qu'importe les moyens, se plaît dans le fanatisme, le mensonge et la destruction....

Eh ! vous qui appelez le prêtre un être démoralisateur, un assassin, comptez vos œuvres collectives de moralisation et de patriotisme ; comptez les sacrifices que vous avez faits pour vos concitoyens ; comptez les souffrances de tout genre que vous avez souffrées ; comptez les victimes que vous avez arrachées sanglantes et mutilées des mains du prêtre assassin ; et mettez les, nous ne dirons pas en regard des œuvres du clergé Canadien, mais en face des œuvres de moralisation et de patriotisme, des sacrifices, et des soulagements donnés à l'humanité souffrante par un seul prêtre, par ce prêtre que vous cherchez à rendre odieux par la flétrissure et l'ignominie de vos hideuses insinuations ! Nous irons plus loin, et nous dirons : choisissez, car vous qui, incapables encore de prendre la forte nourriture de l'homme viril, vous constituez les juges suprêmes des hommes et des choses de votre pays et du monde entier, qui criez à l'assassinat de la liberté, à la tyrannie de la pensée par le sacerdoce, et qui annoncez l'affranchissement par vous de la patrie, sans doute en poursuivant comme toujours les conséquences inexorables du grand et fécond principe proclamé par un Girondin montant à l'échafaud : " Périssent la patrie plutôt qu'un principe, " vous n'avez pas d'œuvres à montrer, vous n'avez que des paroles de guerre et d'anarchie ; choisissez donc un nombre d'hommes, égal à celui du clergé, comparez leurs œuvres de patriotisme avec celles de ce même clergé, et dites de quel côté penche la balance ! Vous ne répondez pas, vous détournez les yeux, pour ne pas voir le résultat, parce que vous avez honte pour vous-même d'abord, et, ensuite, parce que vous vous sentez vaincus....

Le prêtre, pris isolément et considéré comme homme est faible comme l'homme, et sujet, comme lui, aux défauts et aux misères morales et physiques de la pauvre humanité ; comme prêtre, c'est une puissance qui agit incessamment sur la société et qui lui fait incessamment du bien en suivant la loi de son être. Vous ne devez pas être surpris, maintenant, si le peuple, qui a un sens droit, qui comprend l'excellence des œuvres sur les paroles, qui sait que le prêtre ne lui a jamais manqué dans les vicissitudes, dans les souffrances et les besoins de sa double existence, ira au prêtre quand il aura besoin de secours, soit pour l'esprit, soit pour le corps, quand il aura besoin de conseils, quand son âme brisée de douleur demandera des consolations, quand la maladie l'étendant sur sa dernière couche lui rappellera que le prêtre est l'homme de prières et de larmes pour venir à la aide au malade (vous parlez à ceux qui croient) ; il ira au prêtre et non aux socialistes jeunes et vieux, qui ne songeront guère à lui non plus, car ils ne se distinguent pas d'ordinaire par les œuvres. Le travail sublime du prêtre est de chaque jour ; si vous en doutez, et que vous ne craigniez la contagion, allez le voir aux hôpitaux, où vous le trouverez à chaque instant du jour respirant les émanations empoisonnées des cadavres et l'haleine fétide des mourants....

Qui croira que ceux qui ont inscrit sur leur drapeau ces trois mots, ces trois dogmes fondamentaux de la constitution française : " Liberté, égalité, fraternité, " refusent au prêtre ses privilèges de citoyen, quand la France les lui donne sur la plus large base possible ? Est-ce donc que le prêtre en Canada est un être dégradé et placé en dehors de l'humanité et de ses attributions ? Mais lisons, car nous tombons de merveille en merveille ; et il est même à craindre que les yeux éblouis finissent par ne plus croire. La science a trouvé que le mouvement perpétuel et la pierre philosophale sont des non-sens, l'humanité s'apercevra, trop tard peut-être, que la philopie de la démagogie est un assassinat social :

" Cet homme qui fait métier de prêcher aux autres " la morale sans toutes ses formes et par-dessus tout " soumission à l'autorité constituée, commence tout d'abord par les violer toutes deux en voulant, dit-il, maintenir au péril même de sa vie, ce qu'il appelle son droit de citoyen etc. pourquoi donc la loi du pays, à laquelle le clergé doit être tenu d'obéir comme chacun, lui a-t-elle interdit le droit de voter aux élections ? N'est-ce pas aussi la loi du droit de citoyen ? " C'est donc parce que la loi a cru sage de le dépourvoir de ce dangereux exercice et pourtant si favorable à tout autre membre de la société ; c'est parce que la législature a compris que le prêtre serait des " centres les passions du ciel dans l'arène de la politique " et qu'il y aurait abus criminels, et M. Chiniquy se montrerait un peu plus sage de faire ce qu'il prêche " aux autres et d'obéir tout d'abord à l'esprit comme à la lettre de la loi qui lui interdit pour de très graves " raisons, un prétendu droit dont il se donne pour si jaloux, quand le devoir devrait lui inspirer d'y renoncer."

Nous ne prendrons pas la peine d'arranger et de compléter cet amas de phrases inexactes et inachevées c'est la pensée seule qu'elles ont pour but d'exprimer et que nous croyons comprendre, que nous vous lons discuter. Vous voulez que le prêtre ne soit pas citoyen, vous voulez qu'il n'ait pas le droit de lever la voix pour ou contre un ordre de choses qui peut sauver ou perdre son pays ! La France, votre mère en démocratie, la France qui égorgeait ses prêtres en 93, et mitraillait ses enfants sur ses places publiques au nom de l'égalité et de la liberté (la fraternité était alors inconnue,) la France que vous dites régénérée et que vous avez choisie avec enthousiasme pour votre modèle, a dit aux prêtres comme aux autres citoyens : Vous êtes égaux devant la Constitution et la société, vous pouvez être et être élus. Et avant la chute de la dynastie de Louis-Philippe, blâmiez-vous l'abbé Lacordaire que vous donnez l'autre jour comme le modèle des prêtres, de proclamer du haut de la chaire des principes démocratiques au nom de l'Évangile. Oh ! c'est qu'il pensait comme vous, c'est que vous voulez l'asservissement de l'homme et de la pensée, c'est que vous voulez flétrir, dégrader l'humanité en lui créant des exemptions qu'el-

le n'a pas faites elle-même et qu'elle répudie de toute sa puissance d'être.

Non seulement vos principes d'aujourd'hui ne sont pas d'accord avec vos principes d'hier, non seulement vous mentez à la démocratie dont vous vous dites les champions, mais encore vous ignorez les faits les plus connus et les plus récents de l'histoire de votre propre pays. Vous avez dit " que la loi interdisait sagement au prêtre le droit de voter. " Or, voici le texte même de la loi qui réhabilite le prêtre dans l'exercice de ce droit sacré :

" S. Vic, c. 10. — Attendu qu'il est expédient d'amender un acte de la législature de cette province passé " dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance de " l'Assemblée législative de cette province, " afin de " permettre aux clercs (clergymen de voter aux élections des membres de la Chambre d'Assemblée, — " qu'il soit s'entend, qu'est rappelée la partie de l'acte cité " plus haut qui déclare tous les ministres des Églises d'Angleterre et d'Écosse, et tous les prêtres et les ministres de l'Église de Rome ou de toute autre croyance, " inhabiles à voter aux élections des membres devant " servir dans l'Assemblée législative."

Si votre argumentation tombe ainsi à plat, n'est-ce pas parce que vous n'avez pas su " mettre vos principes d'accord avec les faits ? "

" Est-ce donc pour la politique, dites-vous, que Jésus-Christ est venu mourir en croix entre deux voleurs, etc ? " Si vous entendez par politique ce qui ne l'est pas, si vous comprenez les intérêts et les mesquines contentions ou le petit sonne ou de localité, vous avez raison, tel n'a pu être la mission du divin législateur ; mais s'il s'agit des principes fondamentaux des sociétés, de ces principes qui sont partie intégrante de la morale évangélique, nous ne voyons pas comment Dieu aurait été un législateur prévoyant, s'il avait oublié cette partie essentielle de son code. N'est-il pas admis par la philosophie elle-même que c'est le christianisme, le clergé parlant en son nom, qui a sauvé les peuples de l'esclavage aux époques de la barbarie ? L' "Avenir " n'a-t-il pas proclamé Jésus-Christ comme le père de la démocratie ? Comment donc avez-vous trouvé dans l'Évangile la base la plus large possible de vos principes politiques, si Jésus-Christ n'est pas venu mourir entre deux voleurs pour prêcher la politique ? (A continuer.)

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 4 SEPTEMBRE 1849.

La tâche longue et pénible que les bœufs de M. B. du Comté de H.... nous ont forcés de remplir, ne nous laissa ni le temps ni l'espace pour répondre, dans notre dernière feuille, à l'attaque grossière et malhabile dirigée contre le Clergé, dans une Correspondance du *Moniteur Canadien* du 25 août.

Le *Moniteur Canadien* : qu'est-ce donc que ce papier là, vont demander nos lecteurs ? C'est un journal, répondons-nous, dont nous ne voulons dire ni bien ni mal, et dont nous n'entreprendrions le public que par la nécessité où nous sommes réduits de nous défendre contre ses coups de pieds d'âne. Cette feuille n'est pas encore très-ancienne, et semble destinée à servir de bécotille à une autre, déjà vieille avant le temps, et décriée par les excès auxquels elle s'est livrée. Bref, le *Moniteur Canadien* est un journal rédigé et patronné on ne sait par qui, et que nous croyons important de signaler à la juste défiance des lecteurs. Plusieurs fois, la rédaction en a été souillée par des écrits d'une violence étourdissante, et par des doctrines religieuses qui sentaient le rance.

Le clergé y a déjà été pointé avec une morgue rancuneuse ; quelque anecdote contre les Jésuites, aussi grossière que sottement introduite, a fait voir de quels mets ses écrivains aiment à se repaître ; enfin, les *Mélanges Religieux* furent obligés, au mois de juin dernier, de défendre, contre ce journal, nos fêtes religieuses attaquées dans ses colonnes avec un esprit imitateur du triste esprit de l'abbé de St. Pierre. Voilà, sommairement, ce que nous avons à dire sur le *Moniteur Canadien*, décidés à revenir à la charge s'il nous en impose la fâcheuse nécessité.

Au reste, les doctrines de ce papier sont loin d'être uniformes. Car, monte qui veut à la tribune qu'il a dressée, et, comme il est naturel de s'y attendre, les cris qu'on y pousse sont bien discordants.

Sur le numéro du 23 août, un correspondant disait " Quelques-uns, de nos compatriotes..... concentrent par fois leur attention sur des sujets d'une importance au moins secondaire et les traitent de manière à fausser l'opinion publique que leur devoir est d'éclaircir.... Ils ont dernièrement pris comme quelque chose de sérieux les vociférations des meneurs de cette classe (le correspondant veut parler de nos ennemis politiques) et se sont faits leurs échos par rapport au projet d'annexion, chose dont ces meneurs ont pu s'applaudir en l'abandonnant. C'était pour les premiers comme l'argile entre les mains du potier. De quelque manière qu'il fut possible d'envisager ce sujet comme d'autres analogues dans les circonstances, qui pourraient ne pas voir que c'était-là courir après des chimères ? "

Dans le numéro du 25, voilà qu'un correspondant qui signe " Annexion, " succède au précédent, et d'une voix de chacal, lance les paroles les plus aigres et les plus injurieuses à la face de quiconque ose ne pas penser comme lui sur le grave sujet de l'annexion. Pour nourrir une opinion contraire à la sienne, " il faut vouloir tromper ou être trompé soi-même, " il n'y a pas de milieu " entre ces deux extrêmes. Avec un ton de morgue et d'assurance, il pose cette proposition : " Les Canadiens n'auront rien à souffrir, mais tout à gagner par l'annexion, soit sous le rapport de leurs institutions, soit sous le rapport de leur religion, de leur langue ou de leurs lois. " — Nous sommes bien éloignés, certes, de vouloir nous opposer à la discussion grave et modérée d'une proposition comme celle-là. Mais, comment ne serions-nous pas peinés de voir la manière aigre et pleine de fiel avec laquelle le correspondant du *Moniteur* a traité la question ? — Il croit s'attaquer à un erreur, à un préjugé. — Mais, pour dissiper une erreur, pour faire tomber un préjugé, il faut joindre à la clarté et à la force des arguments, la courtoisie et la politesse requises dans toute discussion entre personnes bien éle-

vées. Telle n'est pas la tactique de l'individu que nous allons combattre. Par une agression brutale et grossière contre tout le monde et spécialement contre le clergé, l'écrivain malhabile ruine sa propre cause en soulevant l'indignation et en faisant former les oreilles à ses paroles pleines de passion. Nous allons le faire parler lui-même et laisser les lecteurs juges.

Aux yeux du correspondant, tout est égalité, fraternité, richesse, merveille enfin, chez les Américains ; tandis qu'au contraire, tout est affreux, oppressif, suranné, dans nos institutions Canadiennes. Notre ministère est irresponsable, et reçoit £20,000 pour donner au peuple de mauvaises lois et entretenir les abus ; il porte sur sa bannière les exergues suivantes : " centralisation, patronage, silence et mystère, zélotisme et oppression, en tout et partout. Notre système de représentation est " tyrannique, injuste et absurde, " notre Chambre d'Assemblée est, par la nature même du gouvernement qui nous régit, une " Chambre achetée, " notre Conseil Législatif se compose " d'hommes machins. " Tout enfin, dans nos institutions, tend à l'oppression des masses, à l'oppression du peuple. — Nous laissons à d'autres la discussion de ces matières ; et après avoir esquissé cette analyse, pour faire connaître notre homme, nous allons le suivre sur le terrain où il provoque avec outrage le clergé Canadien.

" Non seulement, dit-il, notre religion sera aussi bien sauvegardée sous les institutions américaines que sous nos institutions actuelles, mais elle le sera mieux encore. " Pour preuve, il dit que " nous n'avons aucune garantie à l'égard de notre religion ; que tout est abandonné à la bonne volonté du gouvernement impérial ; " tandis qu'au contraire la constitution américaine nous garantit la paisible jouissance de notre religion : que jamais les catholiques des États-Unis n'ont eu à se plaindre de ce qu'ils fussent lésés comme catholiques. — Nous n'affirmons rien de contraire à cette dernière partie des prétentions d'Annexion : nous voulons bien oublier les incontestables preuves de fanatisme et d'oppression que rappellent l'incendie du couvent de Charlestown, les émeutes de Philadelphie et autres lieux, l'incendie des églises et la menace sérieuse du massacre des personnes — La lettre des Institutions Américaines est favorable à la liberté de conscience la plus entière, cela est incontestable. Mais là n'est pas toute la question. Les constitutions et les lois ne protègent pas contre l'infirmité délétère que peut avoir sur une population très restreinte, le contact et l'immixtion précipitée et sur une large échelle, d'une population où les principes religieux sont dans une horrible confusion et où l'argent est le premier dieu auquel on dresse des autels. C'est ce danger qu'il faudrait prouver être puéril ; il faudrait démontrer que la goutte d'eau canadienne ne sera pas absorbée et perdue dans l'océan américain. Sous le rapport religieux, la Louisiane nous fournit un triste exemple du danger du contact et de l'absorption dont nous voulons parler. Qui ne connaît l'infirmité qui domine dans ce pays ? — Qui ne sait encore qu'à St. Louis l'absorption s'opère rapidement ; que la langue française disparaît de la prédication et que le même sort l'attend sous peu à Détroit ? La population canadienne, transportée trop subitement dans une atmosphère qu'elle n'est pas habituée à respirer, débordée de toutes parts par l'immigration d'une population de toute origine et supérieure en industrie et en richesse, perdrait infailliblement les traits constitutifs de sa nationalité. Voilà ce que pensent beaucoup de citoyens qui ne veulent pas tromper et qui ont de fortes raisons de croire qu'ils ne se trompent pas eux-mêmes. " Annexion " n'a pas même abordé la question ainsi envisagée ; mais, entrant tout à coup dans une colère inexplicable contre le clergé, il trempe sa plume dans le fiel et il écrit :

" D'où vient donc cette opposition, si acharnée, suscitée de tout temps contre l'annexion par notre clergé ? Cette opposition ne nous semble pouvoir être venue que de l'une ou l'autre des deux causes suivantes. Elle est due à l'ignorance en matières politiques ou à un vain désir de domination sur des classes ignorantes et grossières ; elle est due à l'ignorance de notre clergé sur les institutions américaines ou à un vain désir de sa part de se maintenir toujours dans un pouvoir, aussi illimité que malheureux, sur notre population des campagnes, particulièrement. "

" Il nous fait peine de le dire, mais, là doit être le secret de l'opposition faite aux idées d'annexion, sous prétexte de religion ; il réside, à coup sûr, dans l'une de ces deux causes ; libre aux intéressés de choisir entre les deux. "

Combien est gracieux le procédé d'Annexion ! Il laisse à une classe entière de ses compatriotes, jusqu'ici regardée comme éclairée et comme amie et bienfaitrice de son pays, la liberté de s'avouer ou stupidement ignorante ou possédée par la coupable ambition de dominer le peuple afin de le tenir dans la dégradation. Comme une pareille tactique est admirablement propre à opérer la persuasion ! — Nous ne rendrons pas injure pour injure, Dieu nous en préserve ; mais nous adresserons à notre amer ennemi quelques calmes interrogations, et nous lui dirons :

1° Quelles raisons avez-vous de représenter le clergé comme faisant une opposition si acharnée à l'annexion ? Pourriez-vous nous dire quand et comment le clergé a jamais fait connaître son opinion à ce sujet, plus que la classe des Avocats, des Médecins, des Notaires etc ? " Si parce que quelques membres du clergé auraient exprimé leur répugnance privément et comme simples citoyens, il est juste et convenable de signaler tout le corps à la haine de votre parti, tandis qu'il n'a pas le moins du monde émis d'opinion ni même, peut-être, songé à en émettre ? "

2° En supposant que le clergé soit décidément opposé à l'annexion, quel motif avez-vous de croire que cette opposition ne puisse être due qu'à l'ignorance en matières politiques. L'immense majorité, si ce n'est la presque universalité des Canadiens-Français est opposée à l'annexion. Le parti Breton est opposé lui aussi à la mesure. Que d'ignorance donc en matières politiques, en Canada ! Personne n'y entend rien, excepté vous, " Annexion, " et quelques autres encore. Voilà la conséquence regrettable d'une des parties de votre dilemme. Vous prouvez trop, donc vous ne prouvez rien. 3° Pourquoi dites-vous que le pouvoir du clergé est aussi illimité que malheureux, sur notre population des campagnes, particulièrement ? Voulez-vous donc déshonorer notre population aux yeux des étrangers, en la représentant comme dégradée sous le servage des Prêtres ? Quel pouvoir les Prêtres Canadiens ont-ils donc sur nos habitants des villes comme des campagnes ? Pas